

ABONNÉ :
 Cahors, bureau du Journal,
 chez A. LAYTOU, imprimeur,
 ou en lui adressant franco un mandat
 sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL,
 TARN, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE,
 TARN-ET-GARONNE :
 Un an..... 16 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Trois mois..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16
et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS
 ANNONCES :
 23 centimes la ligne.
 RÉCLAMES
 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus
 à Cahors au bureau du Journal
 rue de la Mairie, 6, et se paient
 d'avance.

Les Lettres ou paquets non
 affranchis sont rigoureusement re-
 fusés.

L'ABONNEMENT
se paie d'avance.
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
 la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 14 Mars 1868.

BOURSE DE PARIS.

	R ^{te} 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 12 mars.....	69 60	98 75
Du 13.....	69 60	99 »
Du 14.....	69 70	99 »

BULLETIN.

L'article 15 de la loi sur la presse, relatif aux brevets d'imprimeur et de libraire a été longuement discuté au Corps législatif. La question des brevets est ajournée. « Les gérants de journaux » seront autorisés à établir une imprimerie exclusivement destinée à l'impression du journal. »

Après l'adoption de l'article 15, l'ensemble du projet a été adopté à l'unanimité des voix moins une, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro.

Vingt-quatre députés se sont abstenus de prendre part au vote. Parmi eux, on remarque des noms peu habitués à se trouver ensemble : MM. Granier de Cassagnac et Jules Favre, Creuzet et Marie, Calley Saint-Paul et Ernest Picard. Des Rotours et Seneca, Corneille et Belmontet.

La loi sur le contingent de 1868 a été également votée par 230 voix contre 12.

Jeu de la discussion du projet de loi sur les réunions publiques. On croit qu'elle prendra une douzaine de séances.

Le projet de loi sur la presse et le projet de loi sur le contingent de 1868 ont été déposés hier au Sénat. La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la presse sera composée de dix membres. La commission à laquelle sera renvoyé l'appel de 100,000 hommes n'aura que cinq membres.

Le projet d'emprunt, qui a été déposé au commencement de la séance d'hier, porte décidément le chiffre de 440 millions en 3 %. Le produit de l'emprunt sera appliqué « au découvert de l'exercice 1867, aux travaux publics extraordinaires et aux dépenses, pendant les

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
 du 14 mars 1868.

LES DEUX NUMÉROS

Par une froide journée du mois de février 1866, trois ou quatre cents personnes étaient groupées devant une des portes de l'Hôtel-de-Ville de Paris; c'étaient les parents et amis des jeunes conscrits qui, à cette heure, tiraient au sort dans une des salles du monument.

Parmi ces trois cents individus, généralement gais et bruyants, on remarquait deux vieillards, un homme et une femme, dont les traits exprimaient une tristesse si navrante, qu'il était impossible de les voir sans se sentir le cœur serré. De temps en temps, ils échangeaient un serrement de main comme pour s'encourager et se rassurer mutuellement, mais après cet effort, ils retombaient aussitôt dans le même abattement, tournant vers la porte par laquelle sortaient les jeunes conscrits, un regard plein d'angoisse.

— Qui sait ! dit enfin le vieillard à sa femme, dont il voyait les yeux se mouiller de larmes, il aura peut-être un bon numéro, cet enfant, car enfin c'est le sort qui décide, il n'y a pas de préférence, la chance est la même pour lui que pour les autres, et pourquoi...

— Pourquoi ? interrompit la vieille, parce que
 La reproduction est interdite.

exercices 1868, 1869 et 1870, de la transformation de l'armement et de la flotte, ainsi qu'à l'amélioration des places de guerre.

Les porteurs d'obligations mexicaines seraient, d'après ce qu'on rapporte, assurés d'une valeur approximative de 127 francs pour chaque obligation émise à 300 francs. Dans ce cas, comme le gouvernement n'admet que le 3 %, l'indemnité n'atteindrait pas 4 francs par action.

La mise en accusation du président Johnson fait momentanément oublier l'affaire de l'Alabama, dont la solution semble indéfiniment ajournée.

M. Johnson, dans ses conversations intimes, parle très librement de la crise politique. Il ne doute pas de son acquittement et de l'humiliation qui en résultera pour ses ennemis. Ce que ses ennemis espéraient surtout, c'était de le pousser à des actes de violence compromettants pour lui-même. « Je ne leur donnerai pas cette satisfaction, dit-il, rien ne m'entraînera à combattre par la force les actes illégaux de mes ennemis à mon égard. J'aimerais mille fois mieux la déchéance ou la mort, mon martyre politique sauverait le pays. » Il n'est pas douteux qu'en cas de conflit ce n'est pas le président Johnson qui aura le premier recours à l'emploi de la force.

Le gouvernement anglais a résolu d'ajourner la question de l'agitation irlandaise jusqu'à la session prochaine. M. Glaestone insistera énergiquement pour que cette question soit immédiatement prise en considération par le parlement. Si les diverses nuances du parti libéral désirent la solution immédiate, la situation peut devenir critique, puisque M. Disraeli a dit lui-même que le parti conservateur était en minorité.

Il se confirme que le prince de Galles se rendra en Irlande où il sera reçu chevalier de l'ordre de St-Patrick.

D'après une dépêche de Berne, il y aurait de l'agitation dans les districts du Jura. Les catholiques voudraient se séparer de Berne et s'unir à la France parce que le gouvernement bernois interdit l'enseignement des sœurs.

On parle de troubles survenus en Belgique par suite du manque de travail. Des désordres semblables et pour la même cause ont eu lieu en Portugal d'abord, puis en Espagne; pendant ce

rien ne nous réussit, parce que le malheur s'est toujours attaché à nous, et comme aujourd'hui, le coup sera mortel pour nous trois, nous ne pouvons y échapper.

Le vieillard ne répondit rien; à force de souffrir, l'homme et la femme étaient devenus fatalistes.

Ils appartenaient à cette catégorie de braves ouvriers, pour qui la vie est une lutte sans fin; qui depuis leur enfance n'ont connu que le travail, les privations, les épreuves de toute nature, et dont le sort constamment contraire n'a jamais pu lasser la patience. Les instincts les plus honnêtes se lisaient sur ces deux têtes ridées, dans la conformation de ces deux corps auxquels un labeur excessif et continu avait imprimé une espèce de déviation.

— Le voilà ! balbutia enfin la femme en pâlisant.

Au même moment, un jeune homme s'avança vers eux et se jeta dans leurs bras en pleurant.

Tous trois restèrent quelques instants ainsi, mêlant leurs larmes et leurs sanglots, sans échanger une parole. Les vieillards avaient trop bien compris, ils n'avaient plus rien à apprendre.

— Combien ? demanda enfin la femme.
 — Numéro 17, répondit le jeune homme d'une voix troublée; et pas de cas de réforme, ah ! va, grand-mère, tu ne l'étais pas trompée dans ta prédiction, nous sommes maudits, Dieu n'a pas eu pitié de nous.

En ce moment, un jeune homme passa près d'eux. Il était grand, bien fait, élégamment vêtu, et ses traits, brillants de santé, exprimaient l'insouciance, la gaieté, l'habitude du bien être et du luxe.

— Eh bien ? lui dit un autre jeune homme en l'a-

temps, nous apprennent les journaux de Madrid, le prix du pain augmente toujours. En Russie et en Prusse la misère est aussi grande; pourtant on n'entend pas parler de révoltes.

Parmi les membres du nouveau cabinet ottoman, on remarque la nomination de M. Agathon-Effendi aux travaux publics : c'est la première fois qu'un chrétien entre dans un ministère musulman.

On sait que Juarez, s'obstine à ne pas reconnaître la dette du Mexique envers la France. Le général Dix, aurait été chargé par le gouvernement français d'obtenir des Etats-Unis, qu'ils exerçassent leur influence sur le Président.

D'un autre côté, le Daily-News s'exprime ainsi : « Il serait absurde de supposer que l'Angleterre, ait renoncé à ses droits de réclamer du Mexique l'observation d'un engagement basé sur un emprunt considérable, par la suspension de ses relations diplomatiques avec le gouvernement de la république. La guerre n'efface pas les dettes, et l'obligation de payer ne saurait être annulée par le rappel du consul. »

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Berlin, 12 mars.

Le prince Napoléon a reçu hier M. le ministre des finances et est allé visiter l'usine de M. Borsig, pour la fabrication des machines, la caserne des lanciers et la prison cellulaire. Le soir, il a dîné avec la famille Royale, chez le comte de Redern. Aujourd'hui, il dîna chez M. de Bismark. Il y aura ensuite soirée musicale au palais du roi.

Bruxelles, 14 mars.

Chambre des représentants. — M. Renard, insiste sur la nécessité d'adopter les projets concernant le contingent militaire et la durée du service.

Un membre demanda si M. Renard a parlé au nom du Gouvernement. M. Frère répond affirmativement.

New-York, 29 février.

La Commission du Sénat a réglé la procédure à suivre dans le procès du Président Johnson. Les débats seront publics. Ils commenceront le lendemain de la présentation de l'acte d'accusation. Le Président Johnson sera appelé à comparaître en personne ou à se faire représenter par un avocat. Les deux tiers des votes des membres présents du Sénat seront nécessaires pour le jugement. On assure que le Sénat a rejeté la proposition de M. Sumner. Tendait à in-

bordant et lui offrant un cigare.

— 515.
 — Combien êtes-vous de conscrits ?
 — 515.

— Bravo ! Mais je reconnais bien là la chance qui s'acharne après toi. Décidément, tu as dû faire un pacte avec Satan, on ne m'ôttera jamais ça de la tête. Où allons-nous ?

— Moi, je cours embrasser mon père et ma mère, toi, tu te rends au café Anglais, où tu commandes un dîner de dix couverts, suivant les plus brillantes formules de Savarin et du baron Brisse.

— Tu es donc bien riche aujourd'hui ?
 — J'ai deux mille cinq cents francs; juste ce que m'aurait coûté mon remplaçant. Mon père m'a dit ce matin en me les remettant : ils sont à toi, si la chance te favorise, fais-en ce que tu voudras.

— Voilà le père que j'avais rêvé, mais les millionnaires se suivent et ne se ressemblent pas.

— Allons, va-t-en, et rendez-vous à six heures au café Anglais, je me charge des convives, qui d'ailleurs sont déjà prévenus, car je comptais sur ma veine.

Le jeune homme arrêta une voiture qui passait, y prit place et cria au cocher : faubourg Poissonnière, n°...

Le vent emporta ses paroles.

— Ce jeune homme demeure, je crois, dans la même maison que nous, dit le vieillard, quel est-il donc ?

— Oh ! je le connais, moi, c'est le fils de notre propriétaire, un gandin qui passe sa vie à se promener, et qui méprise les pauvres ouvriers comme nous.

terrompre toutes relations officielles avec le Président Johnson pendant la durée du procès.

Un meeting, tenu hier à New-York, approuve la conduite du Président et blâme sa mise en accusation. Un club démocratique militaire s'organise à St-Louis.

New-York, 11 mars soir.

Les républicains l'ont emporté dans les élections du New-Kampshire. M. Korrimon, républicain, a été élu gouverneur. La majorité des membres de la législature appartient aussi au parti républicain.

Florence, 11 mars.

Les journaux confirment la nouvelle que le prince Amédée, nommé Contre-Amiral, est parti hier soir pour Naples.

VOYAGE DU PRINCE NAPOLEON.

Nous recommandons à l'attention de nos lecteurs l'extrait ci-après d'une lettre de Berlin qui nous est communiquée :

« Si l'on doit juger du succès de la mission du prince Napoléon par l'accueil qu'il reçoit ici de toutes parts, le cousin de l'Empereur nous quittera satisfait. Il est probable, en effet, que le résultat de ce voyage ne sera pas inutile au maintien de la paix. Voici quel serait le terrain pratique des négociations :

« La Prusse déclare qu'elle restera neutre dans le cas où la Russie, contrairement à ses assurances récentes, continuerait à pousser les populations chrétiennes de la Turquie à la révolte et perpétuerait ainsi l'agitation qui est un danger pour la paix de l'Europe. Les Allemands

ce que les menées paullavistes de cette puissance ont de dangereux pour leur propre cause ; mais la politique suivie depuis 1866 par l'Autriche et par la France, les projets qu'on leur attribuait avaient fait incliner les esprits vers l'alliance moscovite. Le jour où les appréhensions auront cessé, on s'éloignera avec satisfaction de la Russie. Le moment était donc bien choisi par la France et il y a tout lieu d'espérer que les déclarations du prince Napoléon auront un bon résultat.

Pour extrait : A. Laytou.

Revue des Journaux

LA FRANCE.

La France s'exprime ainsi, par l'organe de M. J. Cohen, dans un article intitulé « Le vote de la loi sur la presse : »

« C'est certainement au puissant effort re-

— Qu'en sais-tu, Julien ?
 — Bah ! est-ce qu'ils ne se ressemblent pas tous ?
 — Le malheur te rend peut-être injuste.

— C'est possible, s'écria Julien, l'œil brillant de colère, mais c'est que c'est trop fort aussi et je n'y tiens plus à la fin. Comment ! voilà un miriflor qui peut s'acheter un homme comme je m'achèterais un cigare d'un sou, un être qui n'est bon à rien, ni utile à personne, et le sort le favorise, tandis que moi qui suis votre seul soutien à tous deux, il faut que je parte et que je vous laisse là sans ressources, exposés à la misère, à la faim, à la mendicité.

— Nous mendier ! s'écria le vieillard.

— Alors, il faut donc vous résigner à mourir de faim, puisque l'âge vous a ôté la force de travailler. Ah ! tenez, si je rencontrais encore ce beau fils sur mon chemin, je sens que je serais capable de tout.

— Allons, calme-toi, mon pauvre enfant, dit la vieille à son petit-fils, et rentrons chez nous.

— Et Jeanne ? demanda Julien.

— Elle est à la maison; pauvre fille, elle ne s'attend guère à cette nouvelle.

On se mit en marche pour le faubourg Poissonnière.

Là, le jeune homme et les deux vieillards étaient attendus avec impatience; cinq ou six femmes, réunies chez la concierge, se livraient à mille conjectures sur le numéro qu'avait dû amener Julien, et nulle ne pouvait admettre que la chance ne lui eût pas été favorable, tant eussent été terribles les conséquences de son départ pour l'armée.

— Tenez, disait une de ces femmes, la cousine de Julien, la petite Jeanne, pense comme nous, car

trograde qui a été tenté dans les régions officielles et dans les Chambres, afin d'effacer, s'il était possible, le programme du 19 janvier ; c'est à l'exagération des reproches qui ont été adressés à la presse, dont on n'a montré que les abus sans vouloir rappeler ses bienfaits, qu'il faut attribuer l'immense majorité libérale et conservatrice à la fois qui a sanctionné avec éclat l'initiative de l'Empereur.

« De même, il faut bien le dire, c'est aux violences de l'opposition démocratique, c'est aux dangers que son attitude a laissé entrevoir, qu'il est permis d'attribuer les dispositions restrictives, les pénalités sévères qui font de la loi votée bien moins une loi de liberté qu'une loi de défense contre la presse.

« Quoiqu'il en soit, la majorité, on peut dire la presque unanimité du Corps législatif a rempli noblement sa mission. Elle a répondu par ses votes à l'appel de l'Empereur et aux espérances du pays. Elle a fait preuve une fois de plus d'un grand sens politique en rejetant dans leur isolement et dans leur impuissance les opinions extrêmes et en constatant son union intime avec le gouvernement et avec le sentiment public. Qu'elle ait exagéré la répression, c'est possible ; qu'elle ait été préoccupée des périls éventuels d'une liberté dont l'expérience est à faire, nous le croyons. Mais cette liberté, elle l'a consacrée. Les formes dont elle a entouré son application se modifieront avec le temps et les mœurs publiques ; le principe restera et ce sera l'honneur du Corps législatif de l'avoir proclamé en montrant par là sa confiance dans la force de nos institutions et dans la sagesse du pays. »

PATRIE.

On lit dans la Patrie, sous la signature de M. Félix Auceigne :

« La crise qui se produit aux Etats-Unis a profondément affligé, en Europe, les véritables amis de la grande République. Aucun d'entre eux, n'a songé à voir, dans les discussions qui troublent l'Amérique, une leçon pour le vieux monde, et tous ont déploré l'anarchie dont les Etats-Unis donnent le spectacle. Il était réservé à M. Prévost Paradol, qui prétend avoir le monopole d'une saine logique et de la juste appréciation des faits, en ce qui concerne les questions anglaises et américaines, de chercher un enseignement dans les tristes événements qui se passent en ce moment à Washington.

Est-ce parce que M. Johnson n'a pas voulu que le moine aveugle et tant promis des nègres aux dépens de tous les blancs du Sud ? Est-ce parce que, revenant sur ses premières idées, il a voulu suivre le programme modéré et conciliateur des derniers jours de M. Lincoln, que les radicaux ultras l'attaquent si violemment et que M. Paradol se range de leur côté ? Oui, c'est à cause de cela. Mais c'est à cause de cela aussi que les masses aux Etats-Unis qui veulent une promptre reconstitution de la république, soutiennent le président actuel et ont voté pour sa politique aux dernières élections d'automne. »

DEBATS.

Rapprochant les déclarations de M. Rouher de celles de M. Disraeli sur la situation de l'Europe, M. Molinari s'exprime ainsi dans le Journal des Débats : « Dans l'état actuel de l'Europe, nous voyons bien les questions d'où la guerre peut sortir, nous ne voyons pas cel-

elle chante comme un rossignol depuis ce matin.

En effet, la voix claire et pure de la jeune ouvrière faisait entendre une chanson populaire, dont le refrain arrivait jusqu'à la loge, et dans les éclats de ce timbre harmonieux et sonore, on sentait l'absence de tout souci, de tout pressentiment fâcheux.

Le jeune homme et les deux vieillards arrivaient en ce moment au cinquième étage, Julien s'arrêta un instant sur le palier, hésitant à entrer.

— Pauvre Jeanne ! murmura-t-il, elle est si heureuse, je n'ose lui apprendre la vérité.

— Il le faut bien, dit le père Nicole, en poussant la porte, restée entr'ouverte.

Ils entrèrent tous trois.

La jeune fille achevait de mettre le couvert dans une des deux pièces qui composaient le logement de la famille. Ce couvert n'était pas luxueux, la faïence, le ruolz, le ling éceru en faisaient tous les frais, mais tout cela reluisait tellement de propreté et était rangé avec une telle symétrie, que le regard en était charmé.

Quant à celle qui avait fait ces apprêts, c'était une jeune fille à la taille dégagée, à la mine fraîche, ouverte et souriante, à l'œil noir et aux cheveux bruns.

En entendant pousser la porte, elle se retourna pour s'élaner au cou de son cousin, mais elle s'arrêta tout court en face de ces figures dont la navrante tristesse lui révélait tout à coup la cruelle vérité.

— Ah ! mon Dieu ! balbutia-t-elle enfin toute tremblante, est-ce que...

Elle n'eut pas la force d'achever et tomba en pleurant dans les bras de sa vieille tante, qui lui avait

les qu'elle pourrait résoudre. Nous apercevons encore moins ces nécessités ou ces fatalités de situation qui rendent parfois la guerre inévitable. En Italie, la question romaine est ajournée, du consentement de tous les partis ; en Allemagne, l'œuvre de l'unification va se poursuivre sur le terrain des intérêts matériels, dans l'enceinte paisible du parlement douanier. En Orient, enfin, les souffrances des populations chrétiennes ne sont point rendues intolérables par un redoublement d'oppression, et rien ne presse d'ouvrir la succession du « malade » quoique, on peut-être parce que les héritiers se présentent en foule pour se la disputer. La guerre n'apparaît donc nulle part comme une nécessité, et c'est pourquoi, sans croire que les nuages dont parlait M. le ministre d'Etat soient complètement dissipés, nous avons l'espoir qu'ils demeureront encore cette année à l'état de « points noirs ».

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

On mande de Saint-Petersbourg, 9 mars : « On assure qu'au mois de juin prochain, l'Empereur Napoléon, viendra à Saint-Petersbourg. On prépare des fêtes brillantes et de grandes manœuvres d'un corps d'armée de 100,000 hommes.

— Encore quelques semaines et il ne restera plus rien que des souvenirs agréables et coûteux de l'Exposition de 1867. Les démolisseurs sont après le palais lui-même, dont les matériaux lui ont été adjugés un million 100,000 fr. Dans trois mois, c'est-à-dire le 15 juillet, le Champ-de-Mars devra être déblayé, nivelé, planté, rendu enfin à sa destination première et traditionnelle.

Si les exposants n'ont pas tous à se réjouir, les actionnaires n'ont pas à se plaindre. Un avis inséré au Moniteur, porte que les souscripteurs du capital de garantie peuvent toucher, avec les intérêts, les sommes versées. La liquidation générale ne se fera pas attendre. On parle d'un dividende de 33 pour cent ; joli bénéfice !

— Les lettres d'Algérie et les journaux de Marseille, donnent de nouveaux détails sur la famine qui sévit parmi les Arabes. Ils signalent notamment plusieurs actes d'anthropologie, qui ont été déferés à la justice. Le maréchal Mac-Mahon est parti pour la France, où il va demander d'urgence un secours d'environ un million. L'autorité gouvernementale fait tous ses efforts pour procurer du travail aux indigènes affamés.

— Les projets de loi d'emprunt pour les communes et les départements affluent à la chambre. Il se passe rarement une séance sans qu'il en soit déposé plusieurs.

— A l'occasion de la naissance du Prince Impérial, on parle, dans les cercles officiels, d'une amnistie pour tous les délits politiques et de presse.

— On se rappelle les incidents auxquels a donné lieu la présence, dans la salle des conférences du Palais-Bourbon, de nombreuses personnes étrangères au Corps législatif. Depuis hier, les députés pénètrent seuls par le salon de la Paix, tandis que les personnes munies de cartes sont introduites par une salle jadis affectée à un corps de garde et qui se trouve à gauche immédiatement avant la grande

répondu par un signe de tête affirmatif.

Quand on eut beaucoup pleuré, on se décida enfin à s'expliquer et à regarder en face la situation. Quelques mots feront comprendre au lecteur tout ce qu'elle avait d'horrible pour les quatre personnages de ce petit drame.

Julien avait dix ans à peine quand son père, ouvrier charpentier, fut rapporté mort un jour à la maison ; il était tombé d'un cinquième étage sur le pavé ; à l'aspect de ce cadavre sanglant et défiguré, la femme du pauvre charpentier avait été subitement atteinte de folie, et on l'avait transportée à la Salpêtrière où elle mourait au bout de quelques mois.

Il ne restait au petit Julien que son grand-père et sa grand-mère Nicole, qui le prirent avec eux, l'envoyèrent deux ans encore à l'école, puis lui firent apprendre le métier d'opticien. L'apprentissage fut long, il dura quatre ans, pendant lesquels il fallut subvenir à l'entretien et à la nourriture de l'enfant, lourde charge pour les deux vieillards. A seize ans, Julien commença enfin à gagner quelque chose ; il était temps, car non seulement les deux vieillards s'étaient imposés les plus dures privations, mais ils avaient dû se défaire peu à peu du petit mobilier qu'ils avaient si laborieusement acquis, si bien qu'il leur restait à peine l'absolu nécessaire, deux couchettes, une table et quelques chaises.

— Aie pas peur, grand-père, dit un jour Julien à son aïeul, à présent que je gagne ma vie et que je suis un homme, je vais te rattraper tout ce que je t'ai fait perdre, et je veux que dans quelque temps nous soyons meublés comme des agents de change.

Et il tint parole. Chaque solennité, comme le pre-

porte vitrée donnant accès dans le salon dit de la Rotonde.

— Le camp de Châlons, s'ouvrira le 1^{er} mai. Il recevra huit divisions d'infanterie : quatre du 1^{er} mai au 1^{er} juillet ; quatre autres du 1^{er} juillet au 31 août. On s'y exercera spécialement aux grandes manœuvres avec le fusil Chassepot.

— On annonce que le prince Napoléon, en quittant Berlin, reviendra directement à Paris, d'où il repartirait pour achever l'excursion projetée en Autriche et dans l'Allemagne du Sud.

— 20,000 ouvriers mineurs du district houiller de St-Hélène, se sont mis en grève pour ne pas subir une réduction de gages de 15 % que les propriétaires ont voulu leur imposer, ils consentaient à une réduction de 10 %.

— D'après une lettre d'Italie, l'ex-roi de Hanovre aurait témoigné le désir de s'établir à Rome. Le cardinal Antonelli aurait écrit à Berlin, pour savoir si le gouvernement ne verrait pas de mauvais œil l'hospitalité que le Saint-Père accorderait à ce monarque. M. de Bismark a répondu que le cabinet de Berlin n'en voudrait pas le moins du monde au Pape, pour cet acte de bienveillance.

— Dix accusés fénians sont en ce moment enfermés dans la prison de Newgate, à Londres.

Pour extrait : A. Layton.

LETTRÉ PASTORALE.

De Mgr l'Archevêque de Paris, sur la vérité de la religion, et mandement pour le carême de l'année 1868.

— Suite et fin. —

Athées, matérialistes, positivistes sceptiques, ils parlent étrangement de l'âme, de la liberté, de la vertu, de tout ce qui compose le mérite et la gloire de la vie humaine. Mais qu'ils parlent comme ils veulent : ils ne sont pas les maîtres du sens commun et des souverains arrêts. Le sens commun leur résiste ; il affirme, depuis six mille ans, qu'à côté du corps il y a l'âme, à côté de la matière l'esprit, et qu'au dessus de tout il y a Dieu. Il affirme que le monde a besoin de justice, de devoir, de morale et de dévouement ; qu'on ne supprime ces choses indispensables, si l'on supprime l'invisible, l'absolu, l'âme et Dieu, et qu'en voulant tout ramener aux réalités sensibles, à l'utile, au relatif, on ne laisse rien de possible ici bas, que la guerre de tous contre chacun et de chacun contre tous.

Aussi, nos très-chers frères, le genre humain repousse avec un dégoût instinctif les apôtres de ces doctrines destructives et il proteste par l'ensemble de ses affirmations et de ses actes, contre ces déserteurs de la raison et du bon sens. Hé quoi ! toute une armée de grands hommes, princes de la pensée, écrivains éminents, philosophes illustres, législateurs et chefs des nations, tous ces esprits supérieurs ont lu le nom de la Divinité partout, dans le mouvement et l'équilibre des mondes, dans l'organisation merveilleuse du corps humain, dans la lumière de leur propre intelligence, dans le fond de leur âme honnête ; ils ont reconnu et proclamé l'obligation de rendre à Dieu un culte non-seulement privé, mais encore public et solennel ; ils se sont fait gloire de partager les croyances et les habitudes de toutes les générations ; et voici quelques rhéteurs frivoles qui, du haut de leurs vingt-cinq ans et de leur médiocrité, font savoir au dix-neuvième siècle que la religion est une chimère, l'âme une hypothèse et Dieu un mot vide et lourd !

Le passé et le présent nous montrent les plus nobles vies maintenues par le Christianisme dans la pratique des plus austères devoirs, dans l'innocence et la charité ; ils nous montrent toutes les misères physiques, intellectuelles et morales de notre race combattues et soulagées, des écoles sans nombre, de riches hôpitaux et des asiles ouverts à l'enfance ignorante et délaissée, à la pauvreté, à la vieillesse,

mier jour de l'an, la fête du grand-père, celle de la grand-mère, fut marquée par quelque surprise : c'était, tantôt une commode en acajou, tantôt un lit, plus tard une demi-douzaine de chaises, puis une belle table à rallonges, des rideaux, un tapis, bref il arriva qu'un jour les bons vieillards se virent meublés, sinon comme un agent de change, au moins comme un riche bourgeois.

Aussi ne tarissaient-ils pas d'éloges sur leur petit-fils, aussi la bonne conduite, l'ardeur au travail, les excellents sentiments du jeune homme en avaient-ils fait le point de mire de toutes les mères du quartier, de même que sa bonne mine l'avait fait remarquer par plus d'une jeune fille.

Personne n'ignorait que Julien gagnait dix francs par jour, qu'il ne fêtait jamais le lundi, qu'il travaillait souvent le dimanche, que depuis quelque temps déjà il exerçait les fonctions de contre-maître, dont il devait avoir bientôt le titre et les appointements, il n'est donc pas étonnant qu'il fût considéré dans sa classe comme un excellent parti.

Mais le cœur du jeune ouvrier était pris, il aimait sa cousine Jeanne, qui le lui rendait bien, et sans s'être jamais avoué cet amour, sans avoir jamais échangé une parole concernant le mariage, ils se croyaient engagés l'un à l'autre comme par les plus solennelles promesses.

Quand Julien déclara qu'il fallait se résigner à un malheur auquel rien ne pouvait le soustraire, Jeanne se révolta et dit qu'avant de se résigner, on devait chercher tous les moyens de sauver son cousin.

— Hélas, ma chère Jeanne, dit Julien, c'est tenter l'impossible.

par les mains de ceux qui nomment Dieu leur père et les hommes leurs frères, et qui consomment leur existence dans les efforts répétés d'un religieux dévouement et voici quelques obscurs philanthropes qui jusqu'à présent n'ont vécu que pour eux, qu'on n'offense pas sans doute en les accusant de n'avoir aucune vertu d'aucun genre, puisqu'ils ne croient ni à l'âme ni à Dieu, et que pour eux la matière seule existe, les voici qui veulent donner un nouveau branle à l'univers et nous ouvrir enfin la route de la véritable civilisation !

Tous les peuples ont travaillé, gémi, souffert et pleuré sous l'œil de la Providence ; ils ont écrit leur histoire avec leur foi religieuse, comme avec leur patriotisme et leur esprit de nationalité ; la pensée d'un Dieu, père, maître et juge, a pénétré leurs mœurs, leurs lois et leurs institutions, et ils ont contamment appelé sur leurs plus chers intérêts la protection du Ciel ; dans les fondements de cet édifice qu'on nomme les croyances publiques, comme dans les assises de ces temples matériels où notre cœur vient se répandre en prières, il y a des sueurs, des larmes et du sang de nos aïeux ; leurs ossements, bénis par le christianisme et gardés par la tendresse de nos souvenirs, reposent aux pieds des églises qu'ils ont bâties, à l'ombre de la croix qui nous promet à tous l'immortalité ; de la religion pour laquelle ils sont partis avant nous, ils nous parlent à travers la tombe je ne sais quel langage qui nous touche encore et nous émeut, comme aux jours où leur main serrait notre main ; et voici quelques tristes railleurs qui s'enveniment, par des sophismes glacés et de cruelles négations, contrister les plus légitimes et les plus saintes espérances, et troubler, dans la paix et l'honnêteté de leur conscience, les pauvres, les petits, l'enfant, la femme et la jeune fille ! Non, cela ne peut se supporter, et il faut permettre qu'un évêque tire de son âme déchirée des plaintes et des accents, où l'indignation se mêle à la pitié !

Pères et mères maîtres de l'enfance, éducateurs de la jeunesse, vous tous qui, à des titres divers, avez charge d'âmes, détournés ceux qui vous sont confiés de ces lectures malsaines, qui fatiguent et souvent ébranlent la foi, qui troublent le cœur et le flétrissent, et qui, éveillant et déchaînant les passions, finissent par égarer l'activité. Vos enfants et vos élèves auront bien assez de peine à vaincre les tentations inévitables où les engageront bientôt leurs propres instincts et le cours naturel des choses ; n'aggravez pas pour eux les conditions et les périls de la lutte, en leur permettant de lire tant de publications hasardeuses, d'où leur inexpérience ne rapporte guère que des idées fausses, des sentiments incorrects et quelquefois une vertu blessée. Ayez pitié de ces âmes encore neuves, que Jésus-Christ d'ailleurs a prises sous la particulière protection de sa parole ; et ne soyez pas une occasion de scandale.

Vous-mêmes, parents et maîtres, ne faites point ce que vous avez mission d'interdire aux autres, et ne lisez pas témérairement les écrits dangereux. Respectez en vous l'image de Dieu, et puisque vous êtes créés pour la vérité, la justice et la vertu, fuyez l'erreur, l'iniquité, le vice, et tout ce qui peut y conduire. Fermez donc la porte de votre maison aux journaux et aux livres qui, ébranlant l'ordre religieux et moral, abandonnent ainsi chaque individu à ses propres caprices et la société toute entière à l'aveugle ardeur des penchants et d'intérêts surexcités et sans frein. La marche régulière des Etats tient beaucoup plus qu'on ne semble le penser à la discipline religieuse des citoyens ; les droits ici-bas ne sont efficacement garantis que par la pratique des devoirs, et les droits et les devoirs ne subsistent qu'en s'appuyant sur la religion et sur Dieu, leur principe et leur sanction suprême.

Vous, qui occupez une chaire ou tenez une plume, et qui, chaque jour, vantez la puissance et la noblesse de la parole humaine, souvenez-vous que la responsabilité grandit avec le pouvoir et que si l'on devient plus fort c'est pour devenir meilleur et plus utile. Souffrez aussi que nous parlions avec une franchise qui, du reste, est loin d'égaliser la liberté que plusieurs d'entre vous prennent avec la religion : ce qui nous fait peur dans beaucoup de livres et de journaux, ce n'est pas la religion et la science, c'est bien plutôt le contraire. Les bonnes choses dites plus souvent et plus haut ; les autres ne les dites même pas. Il y a à nos jours de nos jours, à cause de la gloire qui les couvre, et d'autres, à cause de motifs tout différents, respectez le vôtre qui doit être celui de vos fils, et ne traitez qu'avec réserve la religion et la vertu qu'on ne méprise jamais impunément. Vos semblables ont comme vous un

— Comment l'impossible ! est-ce que tout ce mobilier ne vaut pas deux mille cinq cents francs ?

— La moitié tout au plus pour un marchand, et d'ailleurs veux-tu que je dépouille...

— Je sais ce que tu vas dire, interrompit Jeanne, mais ne vaut-il pas mieux que mon oncle et ma tante soient sans meubles comme autrefois que de mourir de faim, ce qui ne peut manquer si tu pars ?

— Ça, c'est vrai, balbutia Julien avec émotion.

— Eh bien, laisse-moi faire, je cours chez un marchand de meubles et je reviens tout-à-l'heure.

— Et sans attendre la réponse, elle sortit aussitôt.

— Dieu veuille qu'elle réussisse, dit le père Nicole.

— Oui, oui, Dieu le veuille ! soupira le jeune homme, et pourtant ce ne serait pas sans un rude crève-cœur que je verrais partir tous ces pauvres meubles que j'ai gagnés un à un et si péniblement, et puis je leur dois tout : mon amour du travail, mon horreur du cabaret, mes habitudes d'ordre et d'économie ; ce sont eux qui m'ont donné tout cela. Quand les camarades voulaient m'entraîner, je pensais à la fête de grand-mère qui s'approchait, au bon fauteuil que je me faisais une si grande joie de lui donner ce jour-là, et dont je n'avais encore payé que la moitié, et au lieu de passer la soirée à boire, je la passais à travailler. Et puis le jour où j'ai vu ce logement, à peu près nul et à quatre ans, tout garni de ces beaux meubles, je me suis senti tout fier, puis tout heureux quand, dans les soirées d'hiver, je les voyais reluire à la flamme de la cheminée et à la clarté de ma lampe. Ils me retenaient là, près de vous, près de ma chère petite Jeanne, et je piochais avec un courage et un bonheur ! ah ! allez, je n'avais pas grand mérite. Enfin, vous comprenez bien, n'est-ce pas ? qu'ils sont pour moi comme des amis et que je ne pourrai m'en séparer sans un serrement de cœur.

CONSTANT GUÉROULT.

(La fin au prochain numéro.)

coeur de chair où retentit l'injure reçue et où se forment les larmes; ayez pour eux de justes égards, et ne les contristez point par ces lignes vénémeuses entre lesquelles on lit la calomnie et la diffamation. Vous paraissez attacher un grand prix à la liberté de tout dire et presque de tout faire; usez-avec mesure dans l'intérêt même de ce que vous aimez tant : la presse et la liberté vivent peut-être de leurs bienfaits, mais elles meurent sûrement de leurs excès.

Nous tous, nos très-chers frères, quelque fonction que la Providence nous ait départie, attachons-nous de plus en plus à la religion, non-seulement pour y croire, mais encore pour la pratiquer. Travaillons d'abord à notre amendement personnel; que notre foi devienne plus vive, notre espérance plus ferme, notre charité plus ardente, notre vie tout entière plus conforme à celle de Jésus-Christ, rédempteur et modèle des hommes. Ensuite maintenons autour de nous, dans la mesure de nos forces et par l'autorité de l'exemple et de la parole, maintenons les vérités et les habitudes morales et religieuses que nous ont léguées nos pères instruits de Dieu, que la raison et le bon sens nous recommandent, qui protègent l'ordre social et qui font le mérite de la vie présente et le bonheur de la vie future.

† GEORGES, archevêque de Paris.

La Vigne en mars 1868

Il n'y a pas de temps à perdre pour terminer en mars la taille de la vigne; les travaux à cet égard sont plutôt en retard qu'en avance, même dans nos vignobles du Midi. En général, les sarments sur lesquels la taille doit être assise sont sains et vigoureux: les yeux, ou bourres de la vigne, sont peu développés; c'est un bien plutôt qu'un mal. On a signalé sous le nom de *bois noir*, une nouvelle maladie de la vigne, dont le symptôme caractéristique est une ou plusieurs taches noires sur le bois du sarment de l'année. Cette affection qui ne s'est heureusement montrée jusqu'à présent que dans un nombre assez restreint de localités, est encore trop peu étudiée pour qu'il soit possible d'en apprécier la gravité, et surtout d'en indiquer le remède. Ce n'est qu'à la reprise du mouvement annuel de la sève, qu'on pourra juger de l'influence du bois noir sur la marche de la végétation de la vigne. En attendant, on ne peut que conseiller aux vigneron qui ont à tailler des vignes atteintes de la maladie du bois noir, d'asseoir la taille sur un bon œil le plus éloigné possible du siège du mal, et surtout de tailler court, dans l'espoir d'obtenir des sarments peu nombreux, mais très-robustes. En présence d'un fléau inconnu, la question de la production du raisin n'est que secondaire; le point capital c'est d'étudier le mal du bois noir, de le connaître à fond, de se mettre en mesure de le combattre et de l'extirper, s'il est possible, avant qu'il ait envahi nos vignobles.

La première façon doit être donnée au sol des vignobles immédiatement après la taille de la vigne. Cette façon, comme les deux ou trois autres qui la suivront dans le courant de la belle saison, peut n'être que superficielle. Il est à peine concevable qu'à une époque où tout le monde se plaint de la rareté de la main-d'œuvre dans les campagnes et de la difficulté qu'on éprouve à se procurer des ouvriers pour façonner les vignes, on en soit encore à dépenser en pure perte une somme énorme de travail parfaitement inutile pour labourer profondément les vignes qui ne profitent en aucune manière des labours profonds répétés à de courts intervalles. J'ai vu, lorsque je cultivais la vigne dans le Var, enlever dans les intervalles des vignes des blocs de terre gros comme des pavés, à l'aide de la houe à deux longues dents qu'on nomme *bécharde*, dans l'arrondissement de Toulon. Rien de plus pénible que le labourage des vignes au bécharde, instrument à manche court, dont on ne peut se servir qu'en se courbant. C'est là, on ne peut trop le redire, de la peine perdue. Que demande la vigne? Un sol propre, net de toute végétation parasite, qui lui laisse la place libre, sans exposer sa fleur à la coulure par le voisinage de la mauvaise herbe, sans lui dérober, sous un tapis d'une verdure vorace, l'air et la lumière dont elle n'a jamais trop.

Ainsi, quelque soit l'instrument employé pour donner au sol des vignobles leur première façon en mars, soit à bras, soit avec des instruments attelés, on se gardera de remuer la terre trop profondément; agir autrement, ce serait, comme on le fait presque partout, imposer au vigneron un surcroît de travail, dont la vigne ne peut profiter sous aucun rapport. Si vos vignes, selon les usages du pays, sont pourvues d'échalas, visitez-les, refaites les pointes, et mettez-les en place le plus tôt possible; si, contrairement aux besoins de la vigne et au développement de la force productive, l'usage de donner des échalas à la vigne n'est pas en vigueur dans votre canton, n'hésitez pas à l'introduire. Si vos voisins se décident à suivre votre exemple, il auront lieu de vous en remercier.

Dans les vignobles au sol argileux, plutôt fort que léger, il est d'usage, avant l'hiver, de réunir, sous forme de billons, dans les intervalles des lignes de ceps, la terre prise à leur base, en les déchaussant. Il ne faut pas trop se hâter au printemps de défaire ces billons pour remettre le sol de niveau; les pluies de printemps mûrissent la terre ainsi entassée et la rendent plus capable de remplir les fonctions d'un utile amendement, lorsqu'elle est remise en place au moment où la vigne va reprendre le cours annuel de sa végétation.

Il est temps, dès la fin de mars, de préparer les terrains qui doivent recevoir en mai une nouvelle plantation de vignes. Ici encore, la création des jeunes vignes est grevée à peu près partout de frais parfaitement inutiles; nettoyer le sol par une façon superficielle, faire apporter d'avance, sur le terrain, la bonne terre dont on remplira les trous qui recevront le plant enraciné ou les boutures: c'est tout ce qu'il faut. Les défoncements, d'un usage à peu près général pour la plantation de la vigne, coûtent fort cher, et sont plus nuisibles qu'utiles; ce qui doit étonner, c'est qu'on soit resté si longtemps sans s'en apercevoir.

Sans trancher la question vivement controversée de la taille longue et de la taille courte; je crois devoir faire observer que, d'après les indications de la météorologie, à laquelle il est donné, non de prédire le temps qu'il fera mais bien de le prévoir, avec un certain degré de probabilité, les gelées tardives du mois de mai seront cette année plus sévères que de coutume. C'est aux vigneron qui savent à quel point les gelées tardives peuvent sévir dans leur localité, à tailler en conséquence, en laissant à la vigne des ressources pour réparer les bourgeons sortis les premiers, et exposés à être détruits par la gelée.

(Moniteur Viticole.) A. YSABEAU.

CORRESPONDANCES DES DÉPARTEMENTS

(Moniteur Viticole.)

BEAUGENCY (Loiret), 9 mars. — Les affaires sont très-calmes, nous espérons une reprise d'ici quelque temps. Nous sommes aussi partisan du vinage, et dans ce moment on en aurait bien besoin pour nos petits vins vieux de 1866, qui peuvent à peine faire quelque lièvre sans arriver troubles; il en est même quelques-uns qui se troublent dans les caves, cela provient de manque de vinosité.

Les cours sont les mêmes qu'à mon dernier bulletin, quoiqu'il y ait manque de commerce. Les propriétaires ne veulent pas baisser de leurs prétentions.

La taille continue malgré le mauvais temps qu'il fait depuis quelques jours.

BOURGUEIL (Indre-et-Loire), 8 mars. — La vigne va son train par un temps convenable; la taille est faite ou bien près d'être faite partout; mais sur plusieurs points le bois, trop fortement attaqué par la maladie, n'est pas sans donner quelque inquiétude pour l'avenir.

La pluie est rare, nos terres sont peu abreuvées pour le moment; c'est un bien plutôt qu'un mal, car les travaux n'en marchent que mieux. Quant aux affaires, leur mouvement est encore bien lent; il semblerait qu'il va reprendre.

MAREUIL (Dordogne), 9 mars. — La première façon ou le déchaussement est en pleine activité et se fait par un temps assez favorable. La taille est aussi commencée dans quelques localités.

Quelques vigneron se plaignent que les gelées de l'hiver ont atteint quelques ceps, surtout dans les endroits où la vigne avait gelé au mois de mai dernier.

Quelques vins de mauvais crus ont souffert des froids rigoureux de l'hiver, mais c'est le petit nombre. Les bons crus et les crus ordinaires n'ont nullement souffert; ils sont légers en couleur, d'une assez belle limpidité et, quoique pas très-alcooliques, on croit qu'ils seront de garde et supporteront bien le voyage pendant les chaleurs de l'été. Ils sont généralement un peu verts.

NANTES (Loire-Inférieure), 9 mars. — Pendant la semaine qui vient de s'écouler, les affaires n'ont pas manqué d'une certaine activité.

Des achats assez considérables ont été faits pour Paris, Soissons et Bayonne.

Les propriétaires, voyant des demandes pour des contrées qui n'ont pas l'habitude d'être approvisionnées dans nos vignobles, ont augmenté leurs prétentions. On a offert 30 et 31 fr. sans rien obtenir.

On a essayé d'une autre tactique en offrant 25 fr. la goutte, et l'on a rencontré même résistance, d'où il est résulté que les affaires traitées cette semaine n'ont été que des reventes entre négociants.

NARBONNE (Aude), 9 mars. — Le mouvement de hausse est plus marqué cette semaine que les précédentes, et il faut bien reconnaître qu'elle était inévitable en présence soit de l'é-

lévation progressive du prix des 3/6, soit des besoins de la consommation, qui s'affirment par de nombreux achats sur toutes les places du Midi et principalement dans l'Aude, le Gard et l'Hérault. Aussi, les prétentions des détenteurs deviennent-elles plus grandes.

PULIGNY (Côte-d'Or), 9 mars. — Nos vins s'enlèvent depuis quelques temps avec une rapidité incroyable, et il est fort à présumer qu'à fin juillet il n'en restera plus guère à vendre. Il n'y a pas de hausse sensible, mais les prix sont fermes et ont tendance à ne pas devoir rester là.

La taille de la vigne est achevée et les vigneron vont commencer leur premier labour.

WIHR-AU-VAL (Haut-Rhin), 9 mars. Depuis le soutirage, il y a plus d'activité dans la vente de nos vins nouveaux; il en est résulté une petite hausse dans le prix.

Nos vigneron ont profité du beau temps que nous avons eu pendant une grande partie du mois de février pour hâter les travaux de la vigne dont la taille est en ce moment presque terminée.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

DA	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
13	Diman.	Oculi.	
16	Lundi.	s Abraham.	Figeac, Prayssac.
17	Mardi.	s Patrice.	St-Matré.
18	Merc.	s Gabriel.	Lalbenque.

P. Q. le 4, à 6 h. 25 du soir.
 P. L. le 8, à 9 h. 45 du matin.
 D. Q. le 15, à 9 h. 26 du matin.
 N. L. le 23, à 2 h. 30 du soir.

M. le Préfet du Lot, a accordé une gratification au sieur Bladviel (Barthélemy), de Capdenac, à raison du courage et du dévouement dont il a fait preuve en préservant dans la journée du 26 janvier dernier, d'une destruction à peu près certaine, la grange du sieur Gard, à côté de laquelle se trouvait une meule de paille qui a été la proie des flammes.

Dépôt impérial d'Étalons de Villeneuve sur Lot.

Composition des Stations. — Monte de 1868. — Prix du Saut 6 fr.

GRAMAT. Couanon, brig. ch., chef de Station: Arakim, P. S. Arabe; — Daout, P. S. Arabe; — Gaspard 1/2 S. Carr.; — Y-Baba, 1/2 S. Angl.-Arabe. (du 4 mars au 27 juin).

CAHORS. Lalanne, Palefrenier: Nègro, 1/2 S. Barbe; — Athlète, 1/2 S. Carr. (du 2 mars au 29 Juin).

FIGEAC. Luzié, palefrenier: Koslow, 1/2 S. d'Orloff; — Derviche, P. S. Arabe. (du 4 mars au 27 Juin).

Le Ministre de l'Intérieur vient d'établir et d'annexer à l'institution impériale des Sourds-Muets de Paris un cours d'orthophonie pour le traitement de tous les vices de la parole, et en particulier du bégayement, par la méthode du docteur Colombat, de l'Isère.

En 1833, l'Académie des sciences décerna un prix considérable à ce médecin, M. Emile Colombat, son fils, est chargé, par une récente décision ministérielle, de ce cours d'orthophonie public et gratuit.

A l'occasion du Concours agricole régional, qui aura lieu à Rodez, du 2 au 10 mai, plusieurs autres concours sont organisés:

- 1° Un concours des sciences et des lettres;
- 2° Une exposition des produits industriels des sept départements que comprend la région;
- 3° Une exposition de minéralogie, géologie, botanique, zoologie et sciences naturelles et des produits de l'industrie minière et métallurgique.

Nous apprenons qu'il est question de créer un décanat pour les instituteurs primaires de chaque canton. L'instituteur qui serait élevé aux fonctions de doyen serait chargé de présider des réunions cantonales, de centraliser les travaux de ses collègues, de veiller, en un mot à leurs intérêts communs sous les auspices et le contrôle de l'autorité supérieure.

Un décret impérial du 6 mars institue un concours annuel pour l'admission des conducteurs dans le corps des ingénieurs des ponts et chaussées. C'est la réalisation de la pensée libérale énoncée dans un récent rapport de M. le ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce.

Les nouvelles reçues des départements sur

la révision de la garde nationale mobile sont excellentes. Elles constatent que la loi nouvelle est bien comprise et franchement acceptée.

Nous avons annoncé que non seulement les soldats des classes 1861 et 1862, renvoyés prématurément dans leurs foyers ne seraient pas rappelés au corps, mais qu'on préparait au ministère de la guerre le congédiement des classes de 1863 et 1854. Nous pouvons annoncer aujourd'hui que les jeunes gens appelés en novembre dernier aux chefs-lieux militaires, rentreront à la fin du mois de mars courant dans leurs familles.

La ville est sous la pénible impression d'un événement malheureux:

Hier, à la suite d'un examen qu'il venait de subir sans succès, le jeune Louis Blanc, âgé de 18 ans, s'est jeté dans la rivière. Il traversait le pont de Cabessut avec un de ses camarades auquel il faisait part de son sinistre projet, lorsque tout-à-coup il monte sur le parapet et s'élanche dans le Lot. A cet endroit, les eaux sont rapides et le malheureux a été entraîné sans qu'on ait pu lui porter secours.

On nous écrit de Castelnau:

On vient d'arrêter à Castelnau un jeune homme de 23 ans, inculpé de coups et blessures volontaires sur sa mère et sa sœur. Il était armé, au moment de son arrestation, d'un long couteau-poignard et d'une grosse cheville de fer.

THEATRE DE CAHORS.

Demain, dimanche, *La fille des chiffonniers*; — *Moustache*.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE CAHORS.

Audience du 28 février 1868.

- Cinq charretiers à 6 fr. pour défaut d'éclairage à leurs charrettes.
- Un individu à 6 fr. pour avoir fait galopper un cheval à Cahors.
- Quatre individus à 15 fr. pour embarras de la voie publique à Cahors.
- Trois aubergistes à 5 fr. pour avoir reçu chez eux des enfants en bas âge.
- Deux revendeuses à 3 fr. pour achat de denrées sur les avenues de la ville.
- Quatre revendeuses à 5 fr. et 3 jours de prison, même motif (récidive).
- Quatre habitants de la ville à 1 fr. pour jet d'eau par la fenêtre.
- Quatre habitants de la ville à 1 fr. pour défaut de balayage.
- Deux individus à 1 fr. pour avoir vidé des latrines sans autorisation.
- Un serrurier à 5 fr. pour avoir fumé au théâtre.
- Deux femmes à 1 fr. pour divagation de poules dans la rue.
- Trois marchands de blé à 2 fr. pour achat dans la Halle avant l'heure.
- Un boulanger à 3 fr. pour avoir livré 3 pains sans les peser.

Jurisprudence rurale. — D'après un récent arrêt de cassation, il y a contravention à l'article 471 du code pénal dans le fait de laisser couler les urines des chevaux dans une rue de village. La contravention n'est pas excusée par le fait de mêler de l'eau de chaux à ces urines pendant les chaleurs de l'été.

Ici la jurisprudence vient utilement au secours de l'hygiène et de la bonne économie rurale également blessées et violées par la détestable habitude qui règne dans nos villages, d'empester les voies publiques par des matières qui sont la partie la plus fertilisante des engrais.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Décès.

- Mars.
- 13 Crabal (Antoine), cultivateur, 64 ans, faubourg St Georges.
- 13 Rienpolet (François), colporteur, 58 ans, hospice.

Pour la chronique locale: A. Layton.

Départements

Nous lisons dans le *Journal du Tarn*: Le marché-foire de samedi dernier, limité par le mauvais temps de la journée, a été cependant le prétexte d'incidents regrettables à tous les points de vue, incidents que déplorent tous les bons citoyens.

Une affluence considérable s'est portée sur le marché aux grains et par son attitude a mis obstacle aux transactions, qui certainement n'ont jamais été aussi difficiles sur notre place. Cependant, vers une heure après midi, la foule s'étant déplacée à la suite de quelques arrestations, les acquéreurs ont pu approcher librement des denrées; sur 406 hectolitres de blé apportés sur place, 385 se sont alors vendus dans des prix qui ont varié de 32 fr. 50 à 36 fr. 50 c. Une vingtaine d'hectolitres se sont même vendus à 28 fr., 29 fr. 50 c. et 31 fr. En somme, le prix moyen a été de 34 fr. 16 c. et la baisse sur le samedi précédent de 67 centimes.

Malheureusement, l'agitation, pour s'être déplacée, n'en a pas moins continué après le

marché; quelques désordres ont dû être réprimés; des arrestations ont eu lieu et la justice est saisie de ces faits regrettables.

On ne peut nier que le prix élevé du blé et la rigueur d'un long hiver ont créé une situation douloureuse. Mais, nous le demandons au bon sens public, est-ce par des difficultés qu'on résout des difficultés? Est-ce par des manifestations illégales qu'on peut parer à des maux qui, Dieu merci! ne sont que passagers, et auxquels de toutes parts on s'efforce d'apporter un remède par l'assistance et le travail? Evidemment non, et ce serait désespérer des sentiments honnêtes et droits qui ont caractérisé de tout temps la population albigeoise, que de croire à autre chose qu'à l'égaré passer d'un petit nombre. Nous avons donc la confiance que ces faits ne se renouveleront pas.

On lit dans le *Moniteur*:
Des conseils de révision spéciaux, institués pour la formation de la garde nationale mobile, ont commencé à fonctionner dans toute la France le 9 de ce mois, et les renseignements les plus satisfaisants parviennent au gouvernement des divers points de l'empire sur cette première application de la loi du 1^{er} février 1868.

Partout les opérations s'accomplissent avec calme et régularité; partout les jeunes gens inscrits au tableau de recensement se présentent avec empressement devant le conseil, s'y montrent animés d'un excellent esprit, souvent même d'un entrain remarquable. Un très petit nombre d'entre eux allègue des cas d'exemption et réclame la visite du médecin militaire. Enfin, dans plusieurs des cantons soumis à la révision, le chiffre des hommes qui ont demandé à être dispensés du service, comme soutiens de famille, n'atteint pas la proportion de 10 0/0 accordée par la loi.

Le bon sens et le patriotisme de nos populations ne se sont pas laissés égarer par les fausses appréciations ou les insinuations malveillantes. Le pays, confiant dans la sollicitude de l'Empereur et des pouvoirs publics pour ses intérêts, reconnaît hautement les bienfaits de la loi, comme il en accepte résolument les charges.

Une seule et regrettable exception s'est produite: à Toulouse, quelques démonstrations tumultueuses ont eu lieu dans la soirée du 10 mars, pour cesser bientôt devant l'attitude énergique des autorités. La présence, au sein du rassemblement qui s'était formé, d'agitateurs bien connus et étrangers aux opérations de la révision, atteste suffisamment que ces opérations n'étaient que le prétexte de ce désordre.

Les mesures nécessaires ont été prises pour prévenir et au besoin réprimer de nouvelles tentatives d'agitation.

On lit dans le *Journal de Toulouse* du 11 mars:

« Hier, vers 10 heures du soir, une foule compacte de jeunes gens de 20 à 25 ans a débouché sur la place du Capitole, au chant de la *Marseillaise*. Les chanteurs se sont dirigés vers la rue Louis-Napoléon et ensuite vers les rues Saint-Antoine, du T., du Poids, de l'Huile et de la Pomme; ils sont revenus sur la place du Capitole à 11 h. 1/2, mais en plus grand nombre. Nous n'avons pas pu saisir le but et le caractère de cette manifestation; seulement elle nous a rappelé un fait dont nous n'avions pas parlé: c'est que, dans la journée d'avant-hier, vers deux heures de l'après-midi, une démonstration tumultueuse avait eu lieu sur la place Saint-Etienne, devant la Préfecture, où se trouvaient réunis un grand nombre de jeunes gens convoqués pour les opérations relatives à l'organisation de la garde nationale mobile. Quelques arrestations avaient été opérées.

« P. S. Nous apprenons que la démonstration d'hier soir a continué assez tard. On nous assure que d'abord bruyante, elle a pris ensuite un tout autre caractère et que des faits très regrettables se seraient produits, tels que l'envahissement par la foule, des bureaux du commissariat central, le bris d'un grand nombre de lanternes à gaz dans les rues et de vitres à l'hôtel-de-ville, au palais du maréchal et au Marché-Couvert. A 11 h. 1/4, de forts détachements de troupes de cavalerie et d'infanterie ont pris position sur la place du Capitole et des patrouilles ont été dirigées dans diverses directions. A 1 heure du matin, de nouvelles troupes sont sorties des casernes. »

Nous complétons ces détails, dit le *Temps*, sous la signature de M. Lemoine, par les suivants, que nous trouvons dans une correspondance particulière, datée du 10, dix heures du soir:

Une vive émotion règne à Toulouse, depuis hier lundi, à propos de la formation de la garde nationale mobile.

Dans la journée du 9, des attroupements nombreux stationnaient devant l'hôtel de la préfecture pendant les opérations du conseil. On a chanté la *Marseillaise*; la police est intervenue. Quelques agents ont reçu des coups de pierre. Six arrestations ont eu lieu.

Aujourd'hui 10, déploiement de force armée. Les groupes d'ouvriers, sur la place Saint-Etienne, sont restés silencieux. Mais dans la soirée, des colonnes de jeunes gens ont parcouru la ville. A l'heure présente (10 heures du soir), une troupe de 12 ou 1,500 personnes défile dans la rue de la Pomme chantant la *Marseillaise*. Quelques boutiques se ferment.

Société Générale Algérienne.

Les souscriptions aux obligations algériennes de 500 fr. 5 0/0, émises au pair par la Société algérienne et garanties par les annuités de l'Etat, sont reçues:

A Paris: à la Société générale algérienne, 13, rue Neuve-des-Capucines; au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19, et à la Société générale, rue de Provence, 68.

Dans les départements: aux recettes des finances, chez tous les correspondants du Crédit foncier et dans les agences de la Société générale.

51 MARS TIRAGE PUBLIC

A L'HOTEL-DE-VILLE DE PARIS
Loterie des ENFANTS PAUVRES infirmes et incurables, la plus grande loterie, aux nombreux lots en espèces tous déposés à la Banque de France.

GROS LOT, 150000 FR.

GRANDES LOTERIES AUTORISÉES
Adresser (en mandat-poste ou timbres-postes) cinq francs au directeur du Bureau-Exactitude, 68, rue Rivoli, Paris, et on recevra, par retour du courrier, VINGT billets assortis pour toutes chances de gain de 342 lot et

5 GROS LOTS, 550000 F.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Flaungnac.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 67, de Ventailac au chemin de grande communication numéro 17, partie comprise dans la commune de Flaungnac.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1844.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Flaungnac, donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 67, de Ventailac au chemin de grande communication, numéro 7, partie comprise dans la commune de Flaungnac, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, cinq mars, mil huit cent soixante-huit, au secrétariat de la mairie de Flaungnac, et qu'il y restera pendant huit jours francs, au moins, du 6 mars au 14 du même mois, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Flaungnac, le cinq mars mil huit cent soixante-huit.

Le Maire,
Signé: GARRIGUES.

PREFECTURE DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Pern.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 67, de Ventailac au chemin de grande communication numéro 7, partie comprise dans la commune de Pern.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1844.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Pern, donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 67, de Ventailac au chemin de grande communication, numéro 7, partie comprise dans la commune de Pern, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4, de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, cinq mars mil huit cent soixante-huit, au secrétariat de la mairie, de Pern, et qu'il y restera pendant huit jours francs, au moins, du 6 au 14 mars courant inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Pern, le cinq mars mil huit cent soixante-huit.

Le Maire,
Signé: PAILLET.

DÉJEUNER HYGIÉNIQUE.

Les personnes faibles de la poitrine ou de l'estomac, celles dont les fonctions digestives se font difficilement et par conséquent prédisposées aux influences épidémiques, trouveront dans le RACAOUT de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, à Paris, un déjeuner aussi léger que réparateur. — Cet aliment, composé de substances analeptiques, est aussi ordonné par un grand nombre de médecins aux convalescents et aux enfants, aux estomacs desquels ses propriétés nutritives et fortifiantes conviennent spécialement. — Dépôts dans les Pharmacies.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

CAFÉ DES GOURMETS

AROME CONCENTRÉ, ÉCONOMIE ET FORCE.
— PREMIÈRE MARQUE —
Le seul qui ait obtenu DEUX MÉDAILLES à l'Exposition universelle de Paris, 1867, et la MÉDAILLE D'HONNEUR à l'Exposition universelle de Londres, 1862, pour sa supériorité. Ce délicieux produit n'est pas un café indigène: c'est un choix supérieur des meilleurs Cafés des îles; il est garanti composé des sortes les plus délicates, et exempt de tout mélange de chicorée. La consommation du Café des Gourmets, qui, en 1864, AVAIT ÉTÉ DE 1,810,230 KILOS, s'est élevée en 1865 à 1,920,600 kil. et en 1866 à plus de deux millions cinq cent mille kilos, ce qui représente, à 80 tasses par 1/2 kil. Quatre cent millions de tasses.
Une vente aussi importante ne peut s'expliquer que par la bonne qualité de ce Café et par sa supériorité bien réelle.
Le public doit rigoureusement refuser tout produit qui ne porterait par la signature ci-contre:

L'ECHO UNIVERSEL

Revue politique illustrée, paraissant tous les Jedis

Dans le format des plus grands Journaux, avec 8 pages de texte, et 1 ou 2 gravures représentant les CÉLÉBRITÉS CONTEMPORAINES dont il fera la biographie.

ABONNEMENT: 10 FR. PAR AN ET 12 FR. 50 AVEC UN SUPPLÉMENT CONTENANT TOUS LES

COMPTES RENDUS DES SÉANCES DU CORPS LÉGISLATIF

Les abonnés reçoivent immédiatement et franco avec le journal une

PRIME GRATUITE composée des 10 VOLUMES suivants:

Œuvres choisies de Xavier de Maistre, 1 vol. — *Le Juif de Vérone*, par A. Bresciani, 1 vol. — *les Lusiades*, de Calmoens, 1 vol. — *le Tueur de Daims*, par F. Cooper, 2 vol. — *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, par Châteaubriand, 3 vol. — *les Prisons sous la Terreur*, 1 vol. C'est le plus intéressant, le plus complet et le moins cher des journaux politiques de ce genre.

L'abonnement part du 1^{er} de chaque mois et se fait pour l'année entière. — Envoyer mandat ou timbres-poste à l'ordre de l'Administrateur de l'ECHO UNIVERSEL, 44, rue de Babylonne, à Paris.



MASTIC LHOMME-LEFORT

Reconnu le meilleur par tous les horticulteurs

POUR GREFFER A FROID

et cicatrifier les plaies DES ARBRES ET ARBUSTES

(s'applique avec un couteau ou une spatule). EMPLOYÉ DANS LES PÉPINIÈRES IMPÉRIALES ET ROYALES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES. Fabrique, rue de Paris, 162, à Belleville-Paris. A Cahors. Vinel, négociant; Souillac, Fumat; Figeac, Puzenac; Puy-L'Évêque, Darnis, quincailleur; Lacapelle-Marival, Granie.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies. Cahors, chez M. Vinel, Pharmacien.

PHOSPHO-GUANO

GALLET LEFEVRE ET C^e, à Paris et au Havre.

VENTE EN BARILS CACHETÉS, AUX EFFIGIES CI-DESSUS, A 29 fr. 50 les 100 kilos pour toutes quantités, en gare dans le port de mer d'expédition contre paiement au comptant.

DÉPÔTS DANS TOUS LES DÉPARTEMENTS. — Pour le département du Lot, MM. Th. Cabanès, à Gourdon; J. Cangardel fils, à Cahors; Domergue, à Figeac.

SCIENCE MÉDICALE

MISE A LA PORTEE DES GENS DU MONDE

Les trois ouvrages du D^r JOZAN, professeur spécial de pathologie uro-génitale:

1^o **Traité des Maladies des Voies urinaires de l'homme**; 12^e édit., 1 vol. de 1000 pages, enrichi de 304 fig. anatomiques.

2^o **Traité d'Épuisement prématuré**; quatrième édition, 1 volume de 626 pages.

3^o **Traité des Maladies des Femmes**;

1 volume de 700 pages, enrichi de 180 figures d'anatomie.

Chaque ouvrage, 5 fr.; poste, 6 fr. double enveloppe. Chez l'auteur, D^r JOZAN, 182, rue Rivoli; ANIERE, édit., 4, rue Dupuytren, et les princip. libraires.

Avec ces ouvrages les malades peuvent se traiter eux-mêmes, et faire préparer les remèdes indiqués chez leur pharm. — Consult. de midi à 2 h., et par corresp. (Aff.)

Le propriétaire-gérant: A. LAYTOU.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS

Départ de Cahors: 4 h. du soir.



A ASSIER.

Départ d'Assier: 4 h. après-midi;

après-midi;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Pour tous les extraits et article non signés A. Laytou.